## **AVANCE LOCA-PASS d'ACTION LOGEMENT**

L'avance Loca-pass accordée par Action Logement permet de financer le dépôt de garantie demandé par le propriétaire. Ce prêt d'un montant de 1200 € maximum est rembourable sans intérêt, ni frais de dossier sur 25 mois maximum, ou sur la durée du bail avec des mensualités minimum de 20 €.

Peuvent en bénéficier :

les salariés du secteur privé non agricole quel que soit l'âge,

les moins de 30 ans en formation professionnelle (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), en recherche d'emploi

les étudiants salariés

les étudiants boursiers d'Etat français

La demande est à faire en ligne https://locapass.actionlogement.fr/

https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass

## **Action Logement:**

19/21 quai d'Austerlitz 75013 - Paris https://www.actionlogement.fr